

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juillet 2016

Décision sur la proposition pour le financement des travaux de la lagune

Le maire présente le budget prévisionnel des travaux d'assainissement engagés, s'élevant à un montant TTC de 559 356,47 €.

Après avoir examiné les propositions de différents organismes de crédits, le conseil municipal retient la proposition du Crédit Agricole Centre Est :

- pour un prêt de 180 000 € au taux fixe de 1,22 %, remboursable sur 20 ans, à échéance annuelle, la 1^{ère} étant fixée en novembre 2016
- pour une ligne de préfinancement des subventions et de la TVA au taux indicatif de 1,30 % (indexé sur l'E3M), d'un montant de 490 000 €, d'une durée de 24 mois.

Examen d'une proposition de devis pour l'échange des rampes sur la lagune de Chérinal

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise SCIRPE d'un montant de 6 193,52 € pour le remplacement des rampes et cheminées de la lagune de Chérinal, actuellement en PVC, par de l'inox.

Attribution du marché de réhabilitation des canalisations suite au diagnostic assainissement

Le maire présente le rapport de notation des offres reçues établi par Safège maître d'œuvre, suite à l'appel d'offres lancé pour la réhabilitation du réseau d'assainissement.

Le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise OREA de Brioude pour un montant de 36 000 € HT.

Examen d'une proposition pour la réfection du cadran de l'horloge

Le maire fait le point de l'avancement des travaux de l'église, le planning est respecté.

Les aiguilles du cadran de l'horloge de l'église ont été déposées et soigneusement rangées. Certains chiffres sont abîmés. Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise BODET de Saint Priest d'un montant de 964,80 € TTC pour un nouveau cadran. Des élus procèderont à la dépose du cadran actuel dès lors que l'échafaudage en permettra l'accès.

Avis sur l'arrêté préfectoral portant sur la création d'une communauté d'agglomération par fusion des sept intercommunalités du bassin de vie de Bourg en Bresse

Monsieur le préfet de l'Ain a pris un arrêté, le 2 juin 2016, portant projet de fusion de la communauté d'agglomération Bourg en Bresse Agglomération et des communautés de communes Bresse-Dombes sud Revermont, du canton de Coligny, de Montrevel en Bresse, du canton de Saint Trivier de Courtes, de Treffort En Revermont et de la Vallière.

Les 76 communes concernées sont invitées à se prononcer sur ce projet.

Le conseil municipal :

- accepte le projet de périmètre de fusion tel que fixé dans l'arrêté de Monsieur le préfet
- décide, en ce qui concerne la gouvernance, que la règle applicable sera celle du droit commun, définie par le code général des collectivités territoriales, soit un conseil communautaire de 118 membres, 32 sièges pour Bourg en Bresse, 4 sièges pour chacune des communes de Viriat, Péronnas, Saint Denis les Bourg, 2 sièges pour Attignat et Ceyzériat et 1 siège pour chacune des 70 autres communes
- propose comme nom de la future intercommunalité : communauté d'agglomération du bassin de vie de Bourg en Bresse.

Accord sur la teinte des façades du clocher, de l'église, du bâtiment du terrain de sports et de l'école

Le conseil décide :

- pour les façades du clocher : ton pierre
- pour les façades de l'église : ton pierre
- pour le bâtiment du terrain de sports : idem à l'existant
- pour la reprise des façades de l'école : idem à l'existant.

Compte-rendu de diverses réunions

Le conseil entend le compte-rendu de la réunion :

- sur le bilan de l'activité du service instructeur ADS de la Communauté de Communes par Mme BECAUD
- du Syndicat Veyle Vivante par Mr BROYER
- du Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc par Mr LABALME.

Questions diverses

Le conseil municipal est informé de la déclaration préalable accordée le 28 juin 2016 à Mr Steve SAPET pour la modification d'ouvertures sur une maison d'habitation sise impasse des Platières.